Ville de Genève
Conseil municipal

M-1787

Réponse du Conseil administratif du 19 novembre 2024 à la motion du 17 mai 2022 de M^mes^ et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Joëlle Bertossa, Pascal Holenweg, Dorothée Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Pour un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que les jeunes de 15 à 25 ans représentent 14% de la population de la Ville;
– que les nombreux défis auxquels ils sont normalement confrontés se sont complexifiés avec les nouveaux enjeux de société (nouvelles technologies, enjeux de genre sur l'espace public, questions liées au climat, racisme, homo- et transphobie...) et que cela doit pouvoir trouver une réponse adéquate de la part des services de la Ville;
– que ces défis se sont durcis durant la pandémie, avec la difficulté rencontrée par les jeunes de trouver des places d'apprentissage et la mise à mal de leurs processus de socialisation par la fermeture des locaux et des salles de sport;
– que malgré le fait que la Ville s'était dotée comme objectif de sa Politique sociale de proximité en faveur de la jeunesse de «mettre en place une prévention des risques de rupture (scolaire, familiale ou sociale) ainsi que des mécanismes d'exclusion et d'autoexclusion, et d'offrir un accompagnement aux jeunes les plus vulnérables», le nombre de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) reste insuffisant;
– que, en comparaison avec d'autres communes genevoises, l'équipe de travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Genève est clairement sous-dotée (correspondant à un taux de couverture d'environ 5% par tranche de 100 jeunes de 15 à 25 ans, contrairement au taux de 10 à 15% de la plupart des autres communes du canton) et ne peut donc pas répondre à l'ensemble des enjeux jeunesse et doit même renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournées dans les quartiers;
– que le nombre insuffisant de TSHM a été reconnu par le Conseil administratif lui-même dans sa réponse du 1^er^ février 2022 à la motion M-1478,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par

la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aujourd'hui, plus que jamais, les jeunes sont confrontés à de nombreux défis et nous ne pouvons rester sourd-e-s à leurs revendications. L'éco-anxiété, l'augmentation du chômage, l'augmentation du mal-être, les difficultés à entrer dans la vie active, à se loger, les discriminations sont autant de facteurs d'inquiétude pour l'avenir de la jeunesse. Toutes et tous les jeunes ne sont pas à égalité concernant les leviers qu'elles et ils ont à disposition pour faire face à ces difficultés.

Ainsi, à Genève près d'un millier de jeunes gens se retrouvent en situation de vulnérabilité ou de décrochage scolaire. Cette situation nécessite de renforcer le travail en réseau (travail social, santé, école, police) pour garantir une véritable politique de proximité.

Il est donc essentiel que la Ville de Genève puisse agir de manière suffisante et ciblée en faveur des jeunes. Pour ce faire, plusieurs dispositifs et actions sont développés par le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), et plus précisément son Service de la jeunesse (SEJ). L'ensemble de ces éléments sont explicités dans la nouvelle politique de la jeunesse publiée en novembre 2024.

Cette dernière met en exergue dix objectifs visant à répondre aux besoins et aspirations des 12-25 ans:

– accompagner l'autonomisation des jeunes – miser sur le pouvoir d'agir;
– favoriser la formation, l'insertion socioprofessionnelle et l'employabilité;
– prévenir les comportements et consommations à risque;
– proposer une offre de loisirs accessible à toutes et tous;
– promouvoir l'accès à la culture et au sport;
– combattre toutes les formes de discrimination;
– construire la Ville de demain avec, par et pour les jeunes;
– construire une vision critique des médias sociaux et de leurs usages à risque;
– soutenir l'accès à l'espace public et à la vie nocturne;
– défendre un accès au logement pour les jeunes.

Pour pouvoir mettre en place cette politique, le renforcement du nombre de travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM) est primordial. Pour rappel, les TSHM ont pour mission d'initier et de stimuler des actions collectives

et communautaires dans les quartiers. Elles et ils se déplacent dans les endroits sensibles et fréquentés par les jeunes. Elles et ils mènent des actions de prévention, d'accompagnement éducatif et de suivi, favorisant le dialogue, l'échange et l'intégration. Les TSHM agissent donc à l'amélioration de la qualité de vie d'un individu, mais également d'un groupe.[1]

Depuis 2024, l'équipe est composée de 17 TSHM (13,6 équivalents temps plein (ETP). Malgré une augmentation du nombre de TSHM (+3,4 ETP depuis 2020), la Ville de Genève dispose d'une très faible dotation en comparaison d'autres villes genevoises. Le taux de couverture des villes comme Lancy ou Vernier se situe à 15% par tranche de jeunes de 12-25 ans alors qu'il est de moins de 5% en Ville de Genève.

Si les TSHM fournissent un travail de qualité, il devient difficile de répondre à l'ensemble des enjeux de la jeunesse et l'équipe doit renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournées dans les quartiers (outil de base essentiel du travail hors murs).

En conclusion, le Conseil administratif a décidé au cours de cette législature d'augmenter le nombre de TSHM, reconnaissant l'importance de leur travail. Le Conseil administratif poursuivra son engagement en faveur de la jeunesse de la ville de Genève, et ce d'autant plus qu'il est pleinement conscient des défis rencontrés aujourd'hui par la jeunesse.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La maire: *Christina Kitsos*

[1] J. Boiziau, N. Rossé et P. Schwander, «Médiation de cohésion sociale chez les travailleurs sociaux hors murs et les correspondants de nuit à Lausanne». Bachelor of Arts HES-SO en travail social, page 3 (2017)